



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas**

**Académie Française**

**La Haye, 1705**

95 Rem. QUI, au commencement d'une periode.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

## XCV. REMARQUE.

*QUI, au commencement d'une période.*

**N**ous avons quelques Escrivains, qui après avoir fait une longue période sans avoir achevé ce qu'ils veulent dire, se font avisez d'un mauvais expedient, pour faire d'un costé que la période ne passe pas les bornes, & que d'autre part ils y puissent adjoûter ce qui luy manque. Voicy comme ils font. Quand le sens est complet, ils mettent un point, & puis commencent une autre période par le relatif, *qui*. Or ce *qui* relatif, est incapable de commencer une période, ny d'avoir jamais un point devant luy, mais tousjours une virgule, tellement qu'il le faut joindre à la période précédente, & alors elle se trouve d'une longueur demesurée & monstrueuse. Au lieu d'exemple, figurez-vous une période, qui ait toute l'estendue qu'on luy peut souffrir, & qu'au lieu de la fermer, on voulust encore y adjoûter un membre commençant par *qui*, certainement elle seroit insupportable. Je dis donc que de faire un point devant le *qui*, & de commencer une autre période par ce mot, est un fort mau-

mauvais remede, dont nous n'ufons jamais en nostre Langue. Il est vray que les Latins se donnent ordinairement cette licence, & c'est à leur imitation que les Escrivains dont je parle, le font : mais nous sommes plus exacts en nostre Langue, & en nostre stile, que les Latins, ny toutes les Nations, dont nous lifons les escrits.

Comme je faisois cette Remarque, j'ay heureusement rencontré un passage d'un des meilleurs Autheurs de l'Antiquité, qui me fournit un bel exemple de ce que je viens de dire. Il m'a semblé qu'il ne seroit pas mal à propos de le mettre icy pour un plus grand éclaircissement. *Anxium Regem tantis malis circumfusi amici, ut meminisset orabant, animi sui magnitudinem unicum remedium deficientis exercitus esse, cum ex iis qui praecesserant ad capiendum locum castris, duo occurrunt utribus aquam gestantes, ut filiis suis quos in eodem agmine esse, & agré patissim non ignorabant, occurrerent.* Il seroit temps que la période finist là, & je sçay bien qu'en nostre langue, à peine la pourroit-on souffrir plus longue. Neantmoins ce Grand homme, qu'on admire particulièrement pour l'excellence du stile, passe outre, & ajouste, *Qui cum in Regem incidissent, alter ex iis utre resoluto, vas quod simul ferebat*

Tome I.

G

implet,

*implet, porrigens Regi.* Quelques-uns donc de nos Auteurs qui traduiraient ce passage en François, finiraient la période à *occurrerent*, sçachant bien qu'on ne la leur souffrirait pas plus longue; mais voicy ce qu'ils feroient ensuite, & qu'il ne faut pas faire: ils mettroient là un point, & puis commenceraient une autre période par *qui*, écrivant le *Q*, d'une lettre majuscule. Au reste, tous les Latins en usent ainsi, & Cicéron le premier. Voyez si j'ay raison de dire, que nous sommes plus réguliers qu'eux. Ce n'est pas seulement en cela, c'est en beaucoup d'autres choses, que je remarqueray selon les occasions.

## OBSERVATION.

Comme M. de Vaugelas ne rapporte aucun exemple, on ne croit pas qu'il y ait aucun Auteur, qui après avoir fait une longue période, en ait jamais commencé une autre par un *Qui* relatif en mettant un point devant. On doute mesme si dans l'exemple Latin qu'il rapporte, on doit reconnoître deux périodes; il semble plutôt que ces mots, *Qui cum in Regem incidissent*, ne sont que la suite de la période qui est beaucoup plus longue à la vérité qu'elle ne doit être, & qu'on ne les doit separer des premiers, que par un point & une virgule. *Qui* pourroit bien faire le commencement d'une période en nostre Langue comme en cet exemple.

*Qui*

Qui fera reflexion à tout ce qu'on vient de dire, connoitra fort clairement, &c. Mais alors ce qui, ne sera point relatif, & signifiera quiconque, ou celui qui.

## XCVI. REMARQUE.

S'il faut dire, *Si c'estoit moy qui eusse fait cela, ou si c'estoit moy qui eust fait cela.*

La plupart assurent, qu'il faut dire, *si c'estoit moy qui eusse fait cela, & non pas qui eust fait cela.* Car pourquoy faut-il que moy regisse une autre personne que la premiere? Cette raison semble convaincante; mais outre la raison, voyons l'Usage de la Langue en la premiere personne du pluriel; a-t-on jamais dit, *si c'estoient nous qui eussions fait cela.* Or si l'on parloit ainsi au pluriel, il faudroit parler de mesme au singulier; Mais sans doute tout le monde dit, *si c'estoient nous qui eussions fait cela.* En un mot, les personnes du verbe doivent répondre par tout à celles des pronoms personnels, & il faut dire, *si c'estoit moy, qui eusse fait cela, si c'estoit toy qui eusses fait, luy qui eust fait, nous qui eussions fait, &c.* Neantmoins je viens d'apprendre d'une personne tres-sça-